

Pas de changement de carte grise

Par rossin viviane, le 06/10/2017 à 17:12

bjr, J'ai vendu le véhicule de mon concubin, suite a son déces, en accord avec ses enfants.L'acheteur a rencontré un problème lors du changement de carte grise.a la sous préfecture il m'accordait le droit de faire le certificat de cession avec mon nom et adresse et de fournir les documents d'accord des enfants et a la préfecture ils ont refusé. Depuis j'attends le nouveau propriétaire, afin d'aller avec lui et accompagné d'un des enfants a la sous prefecture pour enfin trouver une solution, mais depuis plus de nouvelle de l'acheteur. J'ai laissé des messages sur son portable, mais à ce jour pas de nouvelle. Que dois je faire?? merci de vos réponses.